
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📄 04.74.56.89.90

COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2020

Mr SALLANDRE, Mme PAOLUCCI, Mme PALLUY, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme VACHON, Mr DI ROLLO, Mme PUTOD, Mr BOSVERT Jean Claude FAYA, Mr Patrick SALAS, Mme DUC, Mme ASSENAULT.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir: Mme PERIER donne pouvoir à Mr SALLANDRE, Jean Claude FAYA donne pouvoir à Mr DI ROLLO.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme VACHON

Secrétaire élu : Mme VACHON

1- Mr le Maire demande à l'ensemble du conseil s'il peut rajouter un point sur l'ordre du jour :

- Il est nécessaire d'effectuer des travaux d'élagage sur certains chemins pour éviter que les câbles soient accidentés par les arbres.
- **LE CONSEIL MUNICIPAL** accepte à l'unanimité d'ajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

2- Approbation du compte rendu du 02 octobre 2020 :

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

3- Approbation de l'attribution de la prime COVID au personnel communal :

Approbation à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal

- **Le conseil municipal AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les arrêtés nécessaires pour que chaque agent puisse recevoir cette prime avant le 31 décembre 2020.

4- Renouvellement de la convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour l'assistance du service public et pour la dématérialisation des marchés publics.

Notre commune avait conclu avec Vienne Condrieu Agglomération une convention d'assistance en matière de commande publique qui arrive à échéance le 31 décembre 2020 pour un montant de 1 700 euros par an.

L'intérêt de cette convention est le suivant :

- Nous bénéficions d'une assistante du service commande publique de l'Agglo dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation et dans l'aide à la rédaction des marchés et des publicités,
- La dématérialisation de nos marchés publics (obligation pour les marchés supérieurs à 40 000 euros HT) est effectuée par le service commande publique sur le profil d'acheteur de l'Agglo (mise en ligne des dossiers de consultation, réponses aux questions électroniques des candidats...),
- Le profil d'acheteur de l'Agglo est mis à disposition de notre commune ce qui nous permet de respecter nos obligations réglementaires en matière de dématérialisation (réceptionner de manière électronique les offres des candidats, communiquer électroniquement avec les candidats et publier les données essentielles concernant les informations relatives à la passation et à l'attribution des marchés...),

- Nous pouvons adhérer si nous le souhaitons à des groupements de commandes proposés par l'Agglo sur des sujets transversaux.

Notre commune garde l'entière responsabilité et la maîtrise de ses procédures de commande publique de l'analyse des offres jusqu'à l'attribution des marchés. Vienne Condrieu Agglomération intervient en appui de notre commune.

Pour mémoire, la participation financière des communes ne couvrant pas le coût du service mutualisé, l'Agglo prend à sa charge sur ses fonds propres :

- le coût de la plateforme de dématérialisation en investissement et en fonctionnement (8 925 € TTC pour l'installation et 7 981 € € TTC pour l'abonnement annuel)
- sur l'ingénierie de service, le différentiel entre la participation des communes et le coût réel,
- l'animation et la mise en œuvre des groupements de commandes.

Ainsi, au vu de nos besoins et des obligations réglementaires de la commune en matière de commande publique, il vous est proposé d'adhérer de nouveau à cette mutualisation et d'approuver la convention qui en découle.

- La nouvelle convention sera donc reconduite dans les mêmes conditions que la précédente soit jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant forfaitaire de 1 700 euros par an.
- **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,
-
- **APPROUVE à l'unanimité** le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique. Ce document est joint à la présente délibération.
-
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à la présente convention.
-

5- Délibération pour la fourniture et pose de serrures électriques sur certains accès des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire installer des serrures électriques avec une gestion d'accès sur certaines portes des bâtiments communaux.

Après l'exposé qui a été fait par Mr MICHAUD sur le bien fait de règlementer les accès de certains bâtiments communaux.

La société DORMAKABA a établi un devis dont le montant s'élève à 8.986,85 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité et Accepte le devis de l'entreprise DORMAKABA dont le montant s'élève à 8.986,85 € HT.

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur Le Maire à passer la commande auprès de l'entreprise DORMAKABA.

6- Elagage d'arbres sur les chemins communaux pour éviter des incidents sur le réseau ORANGE.

Après la visite de l'ensemble des chemins communaux effectuée par Mr FAYA, Mr SALAS et Mr BOSVERT est proposé au conseil l'élagage d'arbres de certains chemins.

Pour cela Mr BOSVERT propose la société DES BRIGAGUES NATURE qui a la compétence pour effectuer les travaux pour un montant de 3 850.00€ HT.

Il a été demandé qu'un ou plusieurs devis contradictoires soient effectués pour pouvoir valider la prestation.

Donc Thierry BOSVERT va effectuer plusieurs demandes pour pouvoir recevoir plusieurs devis pour le prochain conseil.

7- Questions Diverses :

- Mr DI ROLLO nous a présenté un dispositif pour effectuer les comptages des calories du chauffage des appartements qui sont en cours de réfection pour pouvoir refacturer à chaque occupant futur le montant exacte de cette prestation de chauffage, ainsi qu'un dispositif de jaugeage électronique de la cuve à fioul correspondant aux futurs appartements qui seront en location.
Une demande a été effectuée pour que Mr DI ROLLO recherche une autre offre de prestation pour pouvoir comparer les offres. La situation sera évoquée au prochain conseil.
- Le projet du cimetière avance et une esquisse sera présentée dans les semaines à venir pour pouvoir la valider en conseil.
- Un règlement intérieur du cimetière est à créer.
- Nous rencontrons des problèmes d'éclairage public dans le village, Mr GRAPOTTE prend contact avec le SYDER pour effectuer un diagnostic ainsi que l'organisation d'une intervention pour remédier aux problèmes.
- Toujours dans la partie éclairage public une demande a été faite auprès du SYDER pour effectuer un devis pour prévoir le remplacement de l'ensemble des éclairages de la commune en LED.
- Il sera prévu aussi le remplacement de l'ensemble des horloges.
- Mme VACHON a organisé les 18 et 19 décembre 2020 une permanence, sous le préau de la mairie, pour que chaque personne de plus de 65 ans et de moins de 75 ans, puissent venir retirer le colis de Noël offert par la commune. Vu la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de repas de nos Aînés en janvier 2021. Par contre, pour les personnes de plus de 75 ans les colis seront livrés par les Elus.
- Il est nécessaire de prévoir une action auprès des services de l'état et de nos élus locaux de l'ensemble des communes environnantes pour nos agriculteurs et éleveurs.
- La situation financière de certaine exploitation est très inquiétante.
- Il est nécessaire de trouver tous ensemble et surtout avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et des éleveurs de nouveaux moyens de revenu, autre que des subventions.
- Il est nécessaire de faire nettoyer les abris bus qui sont tagués, une situation désagréable pénible.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 27 novembre 2020 à 22 heures 45 minutes.